



Auxelles-Haut

Légende

Zones urbaines

- UB1 Secteur mixte de cœur de ville
- UB2 Secteur mixte de cœur de ville / village
- UB3 Secteur mixte de faubourg et de village-rue
- UR1 Secteur résidentiel composé
- UR2 Secteur résidentiel mixte
- UR3 Secteur résidentiel pavillonnaire
- UA Secteur à vocation d'activités (UEa à UEn)
- UF Secteur mixte à l'urbanisation diffuse
- UG1 Secteur d'équipements
- UG2 Secteur des casernes à Giromagny
- UG3 Secteur de loisirs
- UG4 Secteur permettant l'accueil d'une gendarmerie
- UH Secteur mixte en transition

Zones à urbaniser

- UAU Secteur mixte à vocation d'habitat (court terme)
- 2AUX Secteur à vocation d'activités (long terme)
- 2AUL Secteur à vocation touristique (long terme)
- 2AUL2 Secteur à vocation touristique (long terme)

Zones agricoles

- A Espace agricole
- Ae Espace agricole d'intérêt écologique

Zones naturelles et forestières

- N Espace naturel et forestier
- Nc Secteur de carrière
- Nec Espace naturel et forestier d'intérêt écologique
- Necf Secteur dédié au golf
- NL Secteur à vocation de loisirs
- Np Secteur dédié à l'accueil d'énergies renouvelables

--- Limites des zones

Cadastr

- Commune
- Parcelle
- Bâtiment
- Bâti dur
- Bâti léger
- Divers
- Cimetière
- Piscine
- Hydrographie
- Plan d'eau (DDT, 2021)
- Cours d'eau

Prescriptions

- Espace boisé classé (R151-31 1°)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'orientement
- Zones humides
- Interdite logement
- Emplacement réservé
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- (Emblématique, Industriel, Remarquable)
- (Militaire, Ouvrier)
- (Anciennes fermes)
- (Maison de ville)
- Périphérie paysagère à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Haie
- Boisement
- Ripisylve
- Verger
- Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'interventions de rénovation en zone A ou N
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limités
- Diversité commerciale à préserver
- Voies, chemins, transport public à conserver et à créer
- Marge de recul
- Bande d'implantation des constructions
- Secteur d'OAP

